

## **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Ouverture d'une enquête publique unique portant sur une demande de déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité de documents d'urbanisme, et d'autorisation environnementale concernant  
**le projet de contournement nord-ouest de Vichy**

Par arrêté préfectoral n°1941/2022 du 22 septembre 2022, une enquête publique unique concernant le projet de contournement nord-ouest (CNO) de Vichy est prescrite, **du jeudi 20 octobre 2022 à partir de 09H00 jusqu'au mardi 22 novembre 2022 à 16H30 inclus**, sur le territoire des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Charmeil.

L'enquête publique sera conduite par une commission composée des commissaires-enquêteurs suivants :

- Madame Odile RIVENEZ, ingénieure en chef du génie rural des eaux et des forêts, retraitée de l'administration, présidente,
- Monsieur Robert FRADIN, officier retraité de l'armée de l'air et Monsieur France PISSOCHET officier retraité de l'armée de terre, membres titulaires.

### **Le dossier d'enquête mis à disposition du public sera consultable :**

- **sur support papier** en mairies de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, aux jours et horaires d'ouverture au public proposés au moment de l'enquête ;
- **sur un poste informatique mis à disposition** gratuitement en mairie de Charmeil, aux jours et heures habituels d'ouverture proposés au moment de l'enquête ;
- **sous format numérique sur un site internet** à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>

Un lien d'accès au dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

Il comprend notamment une étude d'impact, l'avis délibéré de la formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable et le mémoire en réponse à celui-ci, ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements.

**Durant la période d'enquête, soit du jeudi 20 octobre 2022 à compter de 9H00 jusqu'au mardi 22 novembre 2022 à 16H30 inclus, le public intéressé pourra formuler ses observations et propositions sur les différentes demandes faisant l'objet de l'enquête publique :**

- **sur le registre papier commun** déposé en mairies de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- **par courrier postal** à l'attention de la présidente de la commission d'enquête en utilisant l'adresse de la mairie de Charmeil - siège de l'enquête (*Place Robert Chopard - 03110 Charmeil*) et en précisant l'objet (*Enquête publique relative au projet de contournement nord-ouest de Vichy*) ;

- **par voie électronique** en utilisant l'adresse suivante dédiée au projet :  
[cno-vichy@mail.registre-numerique.fr](mailto:cno-vichy@mail.registre-numerique.fr)

- **sur le registre dématérialisé** dédié, accessible à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>

Les observations formulées par voie électronique seront consultables sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>) pendant la durée de l'enquête.

**Les membres de la commission d'enquête** recevront les observations du public, **lors de permanences**, aux lieux, dates et horaires suivants :

- en mairie de Charmeil, **le jeudi 20 octobre 2022 de 9H00 à 12H00,**  
**et le mardi 22 novembre 2022 de 13H30 à 16H30,**
- en mairie de Saint-Germain des Fossés, **le vendredi 28 octobre 2022 de 9H00 à 12H00,**
- en mairie d'Espinasse-Vozelle, **le mardi 8 novembre 2022 de 15H00 à 18H00,**
- en mairie de Vendat, **le jeudi 10 novembre 2022 de 9H00 à 12H00,**
- en mairie de Saint-Rémy-en Rollat, **le lundi 14 novembre 2022 de 14H30 à 17H30.**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites remises à un membre de la commission d'enquête lors d'une permanence seront consultables en mairie de Charmeil, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, des informations sur le projet pourront être demandées auprès du maître d'ouvrage pour le compte du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes : la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (*Service mobilité, aménagement, paysages, pôle opérationnel Ouest*) 7 rue Léo Lagrange – 63033 Clermont-Ferrand cedex 1, par téléphone au numéro suivant : 04-73-43-16-61 et par courriel en utilisant l'adresse suivante : [poo.map.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:poo.map.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

A l'issue de cette enquête publique unique le projet de CNO pourra faire l'objet :

- d'un arrêté préfectoral le déclarant d'utilité publique et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Espinasse-Vozelle, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, et classement de la route dans la voirie nationale,
- d'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale unique.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique, en mairies de

Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, ainsi qu'en sous-préfecture de Vichy et à la préfecture de l'Allier.

Le rapport et les conclusions seront également publiés sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), où ils seront à la disposition du public pour la même durée.